



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre avenir

Juin 2023

**Programme de Développement Rural FEADER
Poitou-Charentes 2014-2022
– Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2022 –**

Etat d'avancement du programme FEADER à destination des citoyens

Le Programme de Développement Rural FEADER Poitou-Charentes 2014/2022

La Commission Européenne a approuvé le 17 septembre 2015 le Programme de Développement Rural Poitou-Charentes (PDRPC) pour la période 2014-2020.

Ce programme a été rédigé par la Région avec des orientations prises en concertation avec les acteurs sociaux professionnels pour répondre aux **priorités européennes** en prenant en compte les spécificités du territoire aquitain.

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) contribue à la réalisation de la **stratégie "Europe 2020"** en promouvant un développement rural durable dans l'ensemble de l'Union, en

complément des autres instruments de la **Politique Agricole Commune (PAC)**, de la politique de cohésion et de la politique commune de la pêche.

Il contribue au développement des secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers de l'Union plus équilibrés d'un point de vue territorial et environnemental, respectueux du climat, résilients face au changement climatique, compétitifs et plus innovants. Il doit permettre le développement des territoires ruraux.

Dans le cadre général de la PAC, le Programme de Développement Rural Poitou-Charentes concourt à la réalisation des objectifs suivants :

- ✓ renforcer la **compétitivité** de l'agriculture ;
- ✓ renforcer la protection de l'**environnement** et garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat ;
- ✓ assurer un **développement territorial équilibré** des économies et des communautés rurales, notamment la création et la préservation des emplois existants.

Depuis l'adoption du programme de développement rural en 2015, la Région Aquitaine a fusionné avec les Régions Limousin et Poitou-Charentes pour créer une nouvelle entité territoriale : la Région Nouvelle-Aquitaine, aujourd'hui Autorité de gestion des trois programmes de développement rural Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Cette nouvelle Autorité de gestion a pour ambition de créer des dispositifs d'aide communs aux trois territoires des anciennes régions afin d'éviter toute discrimination entre les bénéficiaires des anciens territoires et dans le but de promouvoir une politique régionale en faveur des acteurs du développement rural. Dans ce cadre, plusieurs modifications sont intervenues dès 2017 consistant à fermer un certain nombre de dispositifs au sein du PDR et à harmoniser des dispositifs entre les trois programmes avec le double objectif de :

1/ Répondre au mieux aux besoins de ce vaste territoire tout en respectant les dynamiques et les caractéristiques des anciens territoires mises en exergue dans les diagnostics élaborés en début de programmation ;

2/ Concentrer l'intervention de l'Union européenne sur des dispositifs de masse afin de réduire les coûts administratifs liés à la mise en œuvre du FEADER.

En 2020, la procédure législative de la PAC d'après 2020 n'a pas pu être achevée suffisamment tôt pour permettre la mise en œuvre dès 2021 de la future programmation 2021-2027. Aussi la programmation 2014-2020 a été prolongée par deux années de programmation supplémentaires en 2021 et 2022, dites « années de transition ». A ce titre ce sont **132,2 M€ de Feader** supplémentaires qui ont été alloués au PDR Poitou-Charentes.

Concomitamment à cette phase de transition, l'Union Européenne a élaboré un ensemble de mesures pour répondre à la crise sanitaire.

Suite à la pandémie liée à la COVID-19 et pour corriger les dommages économiques et sociaux causés par celle-ci, l'Europe a pris la décision de relancer l'économie en privilégiant la résilience, une Europe plus verte, plus adaptée aux défis de nos sociétés et une Europe plus numérique.

Ce plan de Relance Européen ou Next Generation UE a vu le jour à l'été 2020 suite à l'accord entre les 27 états membres.

Ainsi, ce sont 750 milliards d'euros qui lui sont consacrés.

Des plans de relance portés par les états membres peuvent dès lors être financés par ce dispositif.

A titre d'exemple, le plan « France Relance » est financé à hauteur de 40 milliards par l'Union Européenne.

En région, il va concerner l'opération Plan Modernisation d'Elevage (PME) en lui consacrant une enveloppe de 11 260 000 euros pour aider les éleveurs dans leurs actions.

Mais, ce plan européen comprend aussi un volet FEADER RELANCE.

En Nouvelle-Aquitaine, il représente près de 120 millions d'euros dont **31,7 M€** pour le PDR Poitou-Charentes qui ont été répartis entre les actions ci-dessous :

- Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine, soutien-aux industries agro-alimentaires, circuits locaux,
- Investissements agricoles (PCAE) (élevage /Mécanisation montagne / pastoralisme -transformation et commercialisation /Agroéquipements / Maraîchage...),
- Certification environnementale, Mesure agro-écologique, et agriculture biologique,
- Aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- Instrument financier Alter'NA qui propose une garantie bancaire pour le financement des entreprises agricoles,
- Promotion de produits régionaux à travers les signes d'identification de l'origine et de la qualité, mise en réseau d'acteurs à travers le partenariat européen pour l'innovation.

Dès lors, ces crédits vont contribuer à **la transition environnementale et climatique et notamment par le biais du volet agro-écologique** pour lequel le FEADER s'avère être un outil financier majeur et contribuer à créer un effet relance.

L'avancement du Programme de Développement Rural Poitou-Charentes FEADER au 31/12/2022

Pour mémoire, les dispositifs de soutien aux zones rurales se déclinent autour des six priorités européennes :

- ☆ Priorité 1 : Renforcer le transfert de connaissances et l'innovation
- ☆ Priorité 2 : Améliorer la compétitivité du secteur agricole et promouvoir la gestion durable des forêts
- ☆ Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles et la gestion des risques
- ☆ Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes
- ☆ Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et faciliter la transition vers une économie sobre en carbone
- ☆ Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Ces six priorités sont mises en œuvre via 13 mesures déclinées en dispositifs qui ont accompagnés près de **37 593** opérations engagées depuis 2014.

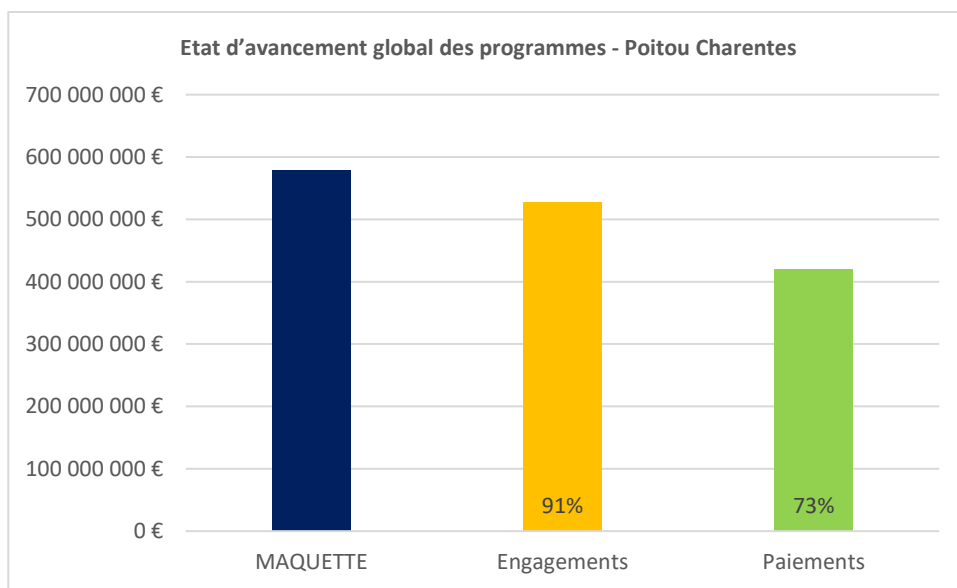
Au 31/12/2022 :

- **527 058 076 M€** de crédits FEADER ont été engagés, ce qui représente **91%** de la maquette.
- **420 053 201 M€** de FEADER ont d'ores et déjà été payés aux bénéficiaires ce qui représente **73 %** de la maquette.

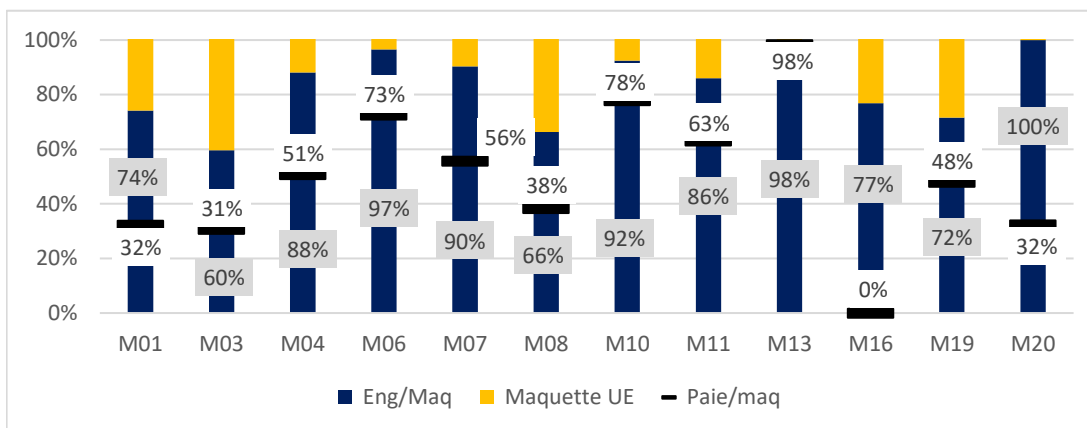


PDR Poitou-Charentes 2014-2022 Etat d'avancement Global des programmes

MAQUETTE	574 152 662 €	100%
Engagements	527 058 076 €	91%
Paiements	420 053 201 €	73%



PDR Poitou-Charentes 2014-2022 Engagement de la maquette par mesures



- M01 : Activités de démonstration et d'information
- M03 : Promotion Qualité
- M04 : Investissements
- M06 : Installation
- M07 : Natura 2000 – Mesures de développement rural
- M08 : Forêt
- M10 : Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)
- M11 : Conversion et Maintien en Agriculture Biologique
- M13 : Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN)
- M19 : Programmes LEADER
- M20 : Assistance technique

Zoom sur :

Les aides aux investissements
 dans les exploitations agricoles :

Le plan de modernisation des élevages.
 EARL DE SAINT-PIERRE

L'opération de modernisation des élevages facilite la mise en œuvre et la réalisation de travaux permettant de respecter les exigences environnementales tout en contribuant à l'amélioration des conditions de travail des éleveurs et le bien-être des animaux.

Tel est l'esprit du projet porté par l'**EARL DE SAINT PIERRE** située sur la commune d'Availles-Limouzine dans le département de la Vienne.

Cette entreprise unipersonnelle a été reprise par un agriculteur NI ou Nouvel Installé lors de son installation.

L'exploitation a une superficie de 380 ha de SAU (Surface Agricole Utilisée soit les terres arables qui sont entre autres les jachères, cultures sous abri, les pâturages et les surfaces en herbe et cultures permanentes comme les vergers). Une partie de ces surfaces sont labellisées Agriculture Biologique.

Elle comprend aussi un troupeau bovin allaitant de 80 vaches labelisé : « LABEL ROUGE BLASON PRESTIGE ».

Le bâtiment actuel accueillant ce cheptel n'est plus adapté et surtout est trop éloigné des parcelles destinées au pâturage des vaches allaitantes (8km).

Dès lors, le projet porté par le propriétaire de l'exploitation a pour objet la construction d'un nouveau lieu pour son troupeau allaitant. Ce dernier lui permet de faciliter l'accès au logement pour les animaux (surtout pendant les périodes de mises-bas) tout en pâturant.

Ainsi, tout en rendant plus aisé les conditions de travail de l'éleveur, ce projet facilite aussi les conditions de contention entre l'éleveur et ses animaux et le bien-être de ces derniers.

Ce projet dont le montant s'élève 267 256.56€ plafonné à 125 000 € dont 40% de subvention soit une aide FEADER de 50 000 € attribuée dans le cadre du plan de relance et mettant en œuvre les actions suivantes :

- Améliorer les conditions de travail,
- Augmenter et diversifier les actions grâce à un outil performant et polyvalent
- Améliorer le bien-être animal,

Stratégie de communication mutualisée :

Pour présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens des 3 territoires (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) a été privilégiée. Elle doit assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes européens et leur état d'avancement.

Pour cela, la Région Nouvelle-Aquitaine communique via son site dédié aux fonds européens :

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Elle anime également le compte Facebook Europeennouvelleaquitaine et Twitter UEenNvelleAqui

Afin de faciliter l'accès à l'information, les appels à projets liés aux dispositifs financés par le FEADER sont mis en ligne et archivés sur le site <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/appels-a-projets.html>.